

AVIS DE LA MRAE

Mémoire en réponse de EDF Renouvelables

SAS Centrale photovoltaïque du Camp de Mourmelon

Mourmelon-le-Grand (51)



Table des matières

I) Rappel de la demande :	3
--	---

0) Préambule

Le présent document a pour objet de répondre à l'avis de la MRAE en date du 3 Juin 2025 portant sur la demande d'autorisation environnementale de la centrale photovoltaïque du Camp de Mourmelon-le-Grand.

1) Rappel de la demande :

« L'Ae recommande donc au pétitionnaire de produire, en lien avec les autres porteurs de projet sollicitant la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le camp militaire de Mourmelon, une étude d'impact globale pour le périmètre du projet global.

L'Ae recommande de plus au Préfet du département de la Marne de ne pas poursuivre l'instruction des demandes concernant le développement de centrales photovoltaïques sur le camp militaire tant que les pétitionnaires n'auront pas produit une étude d'impact globale sur l'ensemble du camp. »

Réponse du pétitionnaire :

Les trois projets de développement de centrale solaire sur le camp militaire de Mourmelon, ont fait l'objet de trois différentes appels à manifestation de la part du ministère des armées. Nous comprenons donc que si ce dernier avait souhaité un seul et unique projet, il aurait lancé un appel à candidature unique (et non trois distincts) afin de faire de ces trois sites un seul projet.

Ces projets ont fait l'objet d'un développement distinct.

En outre, les projets étant chacun à un stade assez avancé, certains autorisés déjà, il n'est pas possible d'en faire un projet commun.